

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS d'ont des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
Trois mois 4 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.
Annonces... 25 c. la lig. Réclames... 50 c.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'été.

Table with multiple columns showing train schedules between Cahors, Périgueux, Bourdeaux, Agen, and Paris. Columns include 'Départ', 'Arrivée', 'Poste mixte', and 'Omnibus mixte' with corresponding times.

Cahors, le 12 Octobre 1872.

La séance de la Commission de permanence, tenue Jeudi dernier, a eu une telle importance que nous devons en publier tous les détails politiques, d'après le compte-rendu du Journal des Débats, qui est le plus complet et le plus fidèle.

Commission de Permanence

Séance du 10 octobre

La commission de permanence a tenu aujourd'hui sa sixième séance sous la présidence de M. Grévy. MM. Martel, Vitet, vice-présidents, représentaient le bureau de la Chambre; MM. Paul de Rémusat, Desjardins et de Meaux, secrétaires, ainsi que M. Baze, étaient également présents.

M. de Rémusat lit la pétition. Les signataires prétendent que 2,000 pèlerins environ revenant de Lourdes, « usant de la plus inoffensive, de la plus sainte des libertés, celle de prier pour l'Eglise et pour la France, » ont été l'objet d'injures grossières, de lâches outrages et de graves provocations.

M. Thiers : Je viens répondre à toutes les questions qui me seront adressées. M. Cornélis de Witt, demande à M. Thiers quelles mesures le gouvernement compte prendre pour sauvegarder la liberté religieuse des catholiques.

Un échange de lettres a eu lieu entre le préfet et l'autorité ecclésiastique. Il y a eu d'abord un caractère regrettable, mais on a pris des informations de part et d'autre, et on s'est calmé. L'évêque reconnaît ne pas avoir à se plaindre de l'autorité préfectorale.

Revue des Journaux

Patrie.

Le ministre de l'intérieur de Russie, de passage en France, est allé naturellement faire plusieurs visites à M. le président de la République. Dans la première, il aurait donné l'assurance des sympathies de la Russie pour la France et félicité M. Thiers au sujet de la tranquillité régnant dans le pays; mais, dans la seconde, qui a eu lieu après les incidents de Grenoble et de Savoie, le ministre russe aurait changé de langage, et, revenant sur ses félicitations précédentes, aurait exprimé le fâcheux effet produit en Russie par cette nouvelle attitude agressive du radicalisme français. M. Timachef aurait ajouté que les dispositions des puissances qui sympathisent avec la France « changeraient assurément si notre pays devait redevenir un centre d'agitation européenne. »

Là dessus la République française le prend de haut, et s'étonne qu'un ministre étranger ait osé parler de ce ton à M. Thiers, et que M. Thiers l'ait souffert.

La République française nous paraît, dans la circonstance, prendre bien gratuitement des airs de matamore, et, si elle enflé tant la voix, c'est qu'elle cherche, pour cause, à donner le change à l'opinion publique. Sentant le mauvais pas dans lequel s'est mis M. Gambetta, elle ne serait pas fâchée, en faisant tapage autour de quelque autre question, de diriger ailleurs des regards qui s'obstinent à se fixer d'une manière embarrassante sur le chemin de Grenoble et de Thonon.

Qu'y a-t-il, en effet, dans cette démarche du ministre russe, qui puisse être considéré comme extraordinaire et exorbitant? Un ministre étranger — ministre de l'intérieur, qu'on le remarque bien, — passe en France; il va visiter le chef de l'Etat; on cause politique, ce qui est naturel; l'interlocuteur exprime des craintes, manifeste un regret à propos d'un événement récent, ce qui est logique. Comment peut-on voir en cela une insulte pour le chef de l'Etat, un affront, un acte de déconsidération?

France.

Le Times confirme le fait de la conversation attribuée à M. Timascheff, ministre de l'intérieur de Russie. Cet incident semble avoir pris dans la presse, aussi bien que dans l'opinion publique, d'assez grosses proportions.

Il est clair que M. Timascheff, qui voyage pour sa santé, et qui n'est chargé d'aucune mission n'a pas empiété sur le rôle du prince Orloff; c'est en ami de la France qu'il s'est entretenu avec M. Thiers et lui a communiqué très franchement ses impressions personnelles. Les organes du radicalisme qui jettent feu et flamme, en protestant contre l'ingérence russe dans nos affaires, sont tout simplement ridicules. Nous ne sommes placés sous la surveillance d'aucun Etat; Dieu merci, la France n'en est pas encore là; mais, lorsque M. Thiers met à même ou, mieux encore, sollicite un étranger de distinction, appartenant à une puissance amie, de lui dire ce qu'on pense de nos affaires, nous ne pouvons qu'accueillir avec une courtoisie pleine de déférence des impressions et des vues qui s'échangent ainsi avec ce caractère amical, d'autant plus sincères à nos yeux, qu'elles n'ont absolument rien d'officiel.

Est-ce que, dans la situation où se trouve la France, nous sommes en mesure de faire fi du jugement de l'Europe?

Que les radicaux se formalisent sottement de la franchise de M. Timascheff, libre à eux. Pour notre part, nous chercherons à tirer de cet incident la moralité qu'il contient.

Le public européen nous juge d'après ce qui frappe ses regards. Il voit, il lit dans nos journaux, que le chef du parti radical parcourt les provinces, assiste à des banquets, prononce des discours, reçoit des ovations. Naturellement, ne voyant agir que le radicalisme, il suppose que son retour au pouvoir est inévitable, peut-être prochain, et il apprécie la situation que nous crée cette éventualité.

Journal des Débats

Tandis que les simples libéraux invitent tout le monde à venir avec eux et leur disent: « Entrez, vous êtes chez vous »; les radicaux leur disent: « C'est ici chez nous; vous n'en

« trez pas sans confession. Si vous avez cru à la monarchie, si vous n'êtes qu'égarés, on pourra vous admettre; mais commencez par reconnaître votre égarement; confessez tout haut votre péché à la porte et faites pénitence. » Admirable discours, qui ôte l'envie d'entrer à ceux qui sont dehors et donne l'envie de sortir à ceux qui sont dedans.

Si imagine-t-on les douze apôtres procédant ainsi, décidés à n'être que douze, à ne pas être treize, les chrétiens de la veille excluants ou humiliants les chrétiens du lendemain? S'ils avaient fait ainsi, ils auraient vécu très contents d'eux-mêmes, mais le monde serait encore païen. Il y a, il paraît, de grands charmes à être une secte: chacun est enchanté de lui-même, on s'aime entre soi, et, afin que nul plaisir ne manque, on se déteste entre soi, on goûte une sensible volupté, qui est de mépriser tout ce qui n'est pas soi. Les radicaux pourraient, ce nous semble, se contenter de ce bonheur et ne pas traiter si durement les autres; car enfin, à quelques-uns que l'on est, il est impertinent de dire: « Nous sommes la France. » Et nous, que sommes-nous donc?

Notre avis est qu'il ne faut pas qu'on s'émoussure outre mesure de leurs procédés; qu'on ne s'occupe pas à eux, mais au pays; qu'on ne se préoccupe que de faire bien ce qu'ils feraient mal s'ils étaient les maîtres.

Chronique locale et méridionale.

Par décret en date du 10 octobre, les électeurs du canton de Cahors (Sud) sont convoqués pour le dimanche 27 octobre courant, à l'effet d'élire leur représentant au Conseil général.

Tous les Imprimeurs de Cahors et du département, ont été convoqués aujourd'hui, 12 octobre, à deux heures, à la Préfecture, pour l'adjudication de 4,000 cartes d'électeur:

Table with 2 columns: Item description and Price. Includes 'Mise à prix: 20 fr.', 'Adjogé à: 10', and 'Economie 50 %: 10 fr.'

Les propriétaires de chiens sont prévenus, qu'on reçoit les déclarations pour la taxe, du 1er Octobre au 15 Janvier prochain, à la Mairie. En cas de négligence, on s'expose à la double ou triple taxe.

Les propriétaires ou locataires, doivent faire procéder au ramonage annuel des cheminées de leurs habitations, conformément aux arrêtés municipaux, avant la saison d'hiver, s'ils ne veulent pas être exposés à des contraventions de police, qui seront rigoureusement constatées, au moindre feu de cheminée.

Bourse d'interne au Lycée de Cahors.

Le Maire de la ville de Cahors a l'honneur d'informer ses administrés qu'une Bourse Galdemar (interne) est vacante au Lycée de Cahors.

Les candidats sont invités à déposer leurs demandes, avec les pièces à l'appui, au secrétariat de la Mairie, et à se faire inscrire, avant le 30 octobre courant.

Le maire, F. De FLAUJAC.

Une colonne du 4e hussards, venant de Montauban, est passée hier à Cahors, se rendant à Châlons.

On assure que M. le ministre de l'intérieur va adresser aux maires une circulaire, dans laquelle il inviterait ces magistrats à s'abstenir de prendre part à des manifestations politiques.

Le ministre de la guerre a donné, dit-on, des instructions sévères pour que des poursuites soient, par son ordre, exercées contre les conscrits qui tenteraient, en simulant des infirmités, de tromper les membres des conseils de révision qui vont se réunir.

Par une dépêche récente, M. le ministre de la marine a formellement interdit aux officiers

de tous les corps de son département la fréquentation des salles de jeu dans les établissements publics.

Mgr l'évêque de Périgueux vient d'ordonner la suppression des deux charges de vicaire à Sarlat, à qui le conseil municipal avait supprimé le traitement. Cette décision a causé une vive émotion parmi la population. Quelques efforts ont été faits auprès des conseillers municipaux pour les déterminer à revenir sur leurs injustes résolutions. On s'est ensuite adressé à M. le préfet. Toujours repoussée, la population signe en ce moment une pétition à M. le ministre des finances.

La loi des bouilleurs de cru est en vigueur depuis le 1er octobre, et les agents de l'administration ont reçu, au sujet de sa mise à exécution, des instructions qui se résumant ainsi:

Les propriétaires qui possèdent des alambics propres à la distillation des eaux-de-vie sont tenus de faire, au bureau le plus rapproché de leur domicile, une déclaration énonçant le nombre et la capacité des alambics. Et avant de commencer les travaux: 1° Le nombre des jours de travail; 2° le moment où le feu sera mis sous la chaudière; 3° la force alcoolique de ses substances; 4° enfin la quantité et le degré des spiritueux qui seront fabriqués.

Le Journal officiel publie un décret qui intéresse un grand nombre de personnes. Ce décret stipule que les déductions à allouer annuellement aux marchands en gros et autres entrepositaires pour ouillage, coulage, soutirage, affaiblissement de degrés et pour tous autres déchets sur les alcools et liqueurs, tant en cercles qu'en bouteilles, seront uniformément calculées dans toute la France à raison de 7 p. 100. La disposition qui précède aura son effet à partir du 1er janvier 1873.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 5 au 12 Octobre 1872.

Naissances.

Tailhade (Paul-Louis), rue Daurade. — Malare (Marie-Marthe), rue Darnis. — Lapouble (Berthe), Boulevard nord. — Constans (Joséphine), rue Corridor. — Bédoué (Marie), rue Rempart.

Décès.

Lescaillie (François), cuisinière, 83 ans, ébéniste, rue Clément-Marot. — Cabal (Louis), 5 mois à Bégon. — Jouclas (Marie), 80 ans, à Labarre. — Barrat (Jean), menuisier, 70 ans, hospice. — Escravissat (Lucie), 28 mois, à St-Georges. — Bourrières (Jean), 9 mois à Lacombe. — Alibert (Marguerite), 76 ans, rue Pellegry. — Blossie (Jean-Marie-Armand), 3 ans, rue Ste-Ursule. — Rougeayrés (Hélène), 17 mois, rue Cheval blanc.

Pour la chronique locale: A. Layton

COUR D'ASSISES DU FINISTÈRE.

DRAME DU CHATEAU DE KERSALAUN

Nos lecteurs connaissent déjà tous les détails du drame épouvantable qui s'accomplissait à Leuhan, au château de Kersalaun, habité par la douairière de Kermel et ses deux fils Olivier et Ernest de Kermel. Le 16 juillet dernier, lorsque l'affaire est venue devant la cour d'assises de Quimper, M^e Lachaud avait obtenu de la Cour une remise des débats, l'accusé devant être soumis à l'examen médical.

Le crime est avoué, tous les débats actuels porteront donc sur l'appréciation de ce fait: la mort d'Ernest de Kermel par son frère Olivier est-elle le résultat d'un acte criminel ou d'un accident déplorable dont l'accusé, comme fou, est irréprochable.

Voici du reste l'acte d'accusation:

Les deux frères Olivier et Ernest de Kermel, habitaient avec leur mère, veuve depuis plusieurs années, le château de Kersalaun en Leuhan.

Le premier, maire de la commune et lieutenant de l'ouveterie de l'arrondissement de Châteaulin, dirigeait, en sa qualité de fils aîné, l'exploitation des biens appartenant à sa famille.

La procédure le représente comme un homme violent et emporté. Ernest, au contraire, âgé seulement de vingt-quatre ans, et mieux doué sous le rapport des avantages extérieurs, était d'un caractère doux et tranquille, et paraissait être de la part de sa mère l'objet d'une préférence marquée.

De telles différences de nature avaient empêché toute sympathie sérieuse de s'établir entre les frères; Olivier le déclare lui-même. Cependant, jusqu'à ces derniers temps, nulle querelle grave n'était venue ré-

veler la haine et la jalousie qui les divisaient, et le public, trompé, pouvait croire à leur bonne intelligence mutuelle; leurs véritables sentiments ne devaient pas tarder à éclater de la manière la plus tragique.

Au cours de janvier 1872, M^{me} de Kermel prit à son service, en qualité de cuisinière, Marie Le Clech, âgée de vingt ans. Malgré certaines apparences de légèreté, cette jeune fille a toujours eu une moralité irréprochable. C'est un témoignage qu'il n'est que juste de lui donner ici. Très peu de temps après son entrée à Kersalaun, Marie Le Clech se trouva en proie aux recherches et aux obsessions des frères de Kermel. En faire leur maîtresse, voilà le but que, sans respect pour le domicile de leur mère, ils ne cessèrent de poursuivre. Tous deux même, désespérant de vaincre sa résistance, lui proposèrent, à diverses reprises, de l'épouser.

Cette passion d'Olivier et d'Ernest de Kermel pour leur servante et leur jalousie mutuelle ne furent bientôt plus un secret pour personne à Kersalaun. A chaque instant, d'ailleurs, avec l'emportement habituel de son caractère, Olivier manifestait la violence de ses sentiments d'animosité contre celui qu'il regardait à tort, comme un rival préféré.

Quelques jours à peine avant le crime, comme il venait de surprendre Ernest causant avec la fille Le Clech: « Il est bien heureux d'être mon frère, s'écriait-il, car sans cela je lui logerais du plomb dans la tête. » Terribles paroles qui semblent révéler déjà une première pensée de meurtre.

Le 12 avril, une querelle très vive éclata entre les de Kermel. Ernest, poussé à bout, déclara qu'il allait demander à sa mère l'expulsion de la servante. Olivier le pria instamment de n'en rien faire. Mais Marie Le Clech, comprenant les dangers et les périls de sa situation, se décida elle-même à prendre les devants, et, le lendemain 13, elle faisait régler son compte par M^{me} de Kermel, et quittait aussitôt le château. Cet événement, qu'il attribuait à son frère, porta au comble l'exaspération et la colère d'Olivier.

En vain fit-il près de sa mère les plus grands efforts pour la décider à retenir sa domestique, M^{me} de Kermel fut inébranlable. Se répandant alors en injures et en récriminations violentes contre Ernest, l'inculpé annonça qu'il allait donner sa démission de maire et quitter Kersalaun sans espoir de retour. C'est en réponse à ses outrages, dont il avait pu entendre une partie, que le soir-même Ernest remettait à son frère une lettre ainsi conçue:

« Si c'est une affaire de cœur, vous m'avez forcé de ne pas y croire. Si c'est une affaire d'amour-propre, je vous ai peut-être sauvé du bagne. »

« Vous n'ignorez pas que tout fonctionnaire public qui viole une jeune fille est passible des galères à perpétuité. »

Ce billet, qui montre la profondeur de l'abîme creusé entre les frères, est la dernière explication qu'ils aient échangée.

Dans cette même soirée du 13 avril, Olivier adresse au préfet du Finistère et au sous-préfet de Châteaulin ses démissions de maire, conseiller municipal et lieutenant de l'ouveterie; et le lendemain, aussitôt après le déjeuner, il remonte dans sa chambre pour achever ses préparatifs de départ. Au bruit qu'il faisait en remuant ses malles, il était facile de deviner l'excitation qui le dévorait. M^{me} de Kermel, voulant tenter un dernier effort pour le retenir, se rendit près de lui: « Dieu ne te bénira pas, dit-elle, de quitter ainsi les tiens. — Cela m'est bien égal, » répliqua-t-il brusquement.

(La suite au prochain numéro.)

Dernières nouvelles

Quimper, le 10 octobre 1872.

M. le président résume les débats, le juré entre dans la salle des délibérations. Après deux heures de délibéré, il en sort avec un verdict de culpabilité, même sur la question de préméditation, mitigé toutefois par les circonstances atténuantes. De Kermel, s'entendant condamner aux travaux forcés à perpétuité, s'écrie: « Pourquoi ne m'avez-vous pas ôté la vie plutôt que de me déshonorer? » L'audience est levée à onze heures du soir.

Le 14e conseil de guerre de St-Cloud vient de rendre son verdict dans l'affaire du fort d'Ivry, dont nous avons hier résumé les débats.

Après une heure et demie de délibération, le conseil rapporte un jugement qui condamne: Robichon et Eyraud, à la peine de mort.

Clément, à la peine de vingt ans de travaux forcés.

Armand à la peine de la déportation simple. Gachet est acquitté.

Bourse de Paris.

Paris, 12 octobre 1872, soir.

Table with 2 columns: Interest rate and Value. Includes 'Rente 3 p. %: 53.20', '4 1/2 p. %: 75.50', '5 p. % Emprunt ancien: 84.2', '5 p. % Emprunt nouveau: 87.20'.

ANNONCES

A para le 5 juillet : 10 centimes la livraison : LE PROCÈS BAZAINE. — En vente : rue Dauphine, 20, à Paris et chez tous les libraires.

Le grand procès qui va s'ouvrir à Versailles devant le Conseil de guerre, voté par l'Assemblée nationale, le 16 mai 1872, sera une des pages les plus dramatiques de l'histoire contemporaine : jamais intérêt plus poignant ne sera attaché à un débat judiciaire.

Nous recueillerons et reproduirons chaque jour fidèlement le compte-rendu de ces débats.

Mais avant le procès, il y a ce que nous appelons : les préliminaires du procès. C'est-à-dire, les documents biographiques et historiques de la cause. Nous les avons tous réunis, en voici le sommaire :

Introduction. — Biographie. — Les batailles sous Metz. — L'intrigue de M. Régnier. — Le général Bourbaki à Londres. — Le général Boyer au quartier général du roi de Prusse. — Agitation à Metz et dans l'armée. — Le protocole de la capitulation. — Les derniers jours de Metz.

La circulaire de M. Gambetta. — Le rapport de M. de Valcourt, inséré au Moniteur officiel. — Protestations de l'armée. — Lettre de Bazaine datée de Cassel. — Rapport officiel de Bazaine publié à Berlin. — Le maréchal Bazaine jugé par le général Changarnier. — La déposition de M. Rouher devant la commission du 4 septembre. — Décret de Bordeaux renvoyant Bazaine devant une commission.

Le conseil d'enquête sur la capitulation. — Lettre de Bazaine à M. Thiers, demandant des juges. — Le maréchal Bazaine se constitue prisonnier. — La maison de l'avenue de Picardie à Versailles. — Discussion et vote de la loi sur le conseil de guerre. L'article 209 du Code militaire. — Le général Rivière chargé de l'instruction. — Les plans de Metz et des batailles. — 2,400 pièces. — Les éphémérides de l'instruction.

Cette première partie formera huit livraisons de 16 colonnes chacune, ornées de portraits, vues plans etc. Il paraîtra 2 livraisons par semaine à partir du 5 juillet.

La seconde partie faisant suite, et également illustrée : LE PROCÈS BAZAINE, paraîtra par livraisons semblables le lendemain de chaque audience. Le tout formera un beau volume illustré, avec titre et table analytique des matières.

AVIS

LES PROPRIÉTAIRES DE LA BELLE JARDINIÈRE

Magasins de vêtements confectionnés et sur mesure pour Hommes et pour Enfants

(PARIS, 2, rue du Pont-Neuf, 2, PARIS) ont l'honneur de rappeler à leur clientèle qu'un bureau spécial est organisé dans leurs Magasins en vue de répondre aux demandes chaque jour plus nombreuses qui leur sont faites de la province.

Il suffira de demander à la Maison de Paris des Echantillons et une vignette indiquant la manière de prendre soi-même les mesures. Un catalogue complet et adressé à toutes les personnes qui en font la demande.

BONNETERIE, CORDONNERIE, CHAPELLERIE, CHEMISERIE, GANTERIE, CRAVATES, PARAPLUIES, COUVERTURES DE VOYAGE.

Seules Succursales en province : à Lyon, Marseille, Nantes, Angers.

Crédit foncier de France.

Emission à 455 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 0/0 — Emissions au pair d'Obligations communales. 51/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM.

les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

AVIS. — Aux lecteurs atteints de hernies ou de maladies des voies urinaires, nous signalons de NEPTUNDE-ROULLÉ, dont le succès est assuré. (Voir aux annonces)

LE TOUR DU MONDE

Nouveau Journal hebdomadaire des voyages. Publiés sous la direction de N. Edouard Charton

AVIS DES ÉDITEURS

La publication du Tour du monde, que les éditeurs avaient dû interrompre au mois de septembre dernier, à la suite de nos premiers désastres, a repris son cours, le 18 juin 1871, par la mise en vente de la livraison 560. — A dater de ce jour-là et jusqu'à fin décembre prochain, c'est-à-dire jusqu'à l'achèvement de la onzième année, il paraîtra une livraison seulement par quinzaine, le Samedi; mais, à partir de janvier 1872, la publication redeviendra hebdomadaire comme avant.

L'impossibilité de regagner le temps perdu, en publiant plusieurs livraisons par semaine; la crainte aussi d'imposer les souscripteurs, en leur demandant trop à la fois, a déterminé les éditeurs à adopter cette modification temporaire dans la périodicité de leur journal. Le onzième volume en cours de publication portera la date de, 1870-1871.

Les abonnés, servis directement par la poste, n'ont point à se préoccuper de cette mesure; ils recevront un nombre de livraisons proportionné à la durée de leur abonnement.

L'AUTOGRAPHE

ÉVÉNEMENTS DE 1870-1871.

On se souvient du succès de l'Autographe. Les événements terribles qui viennent de se dérouler depuis un an ont fourni à M. H. de Villemessant les éléments d'une nouvelle série de cette publication, qui est appelée à exciter une vive curiosité.

L'abonnement est de vingt-cinq francs. — Pour recevoir franco, à domicile, des numéros de l'Autographe, envoyer autant de fois soixante centimes en timbre-poste qu'on en désira d'exemplaires, à M. H. de Villemessant, 3, rue Rossini, à Paris.

LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom

Le Temps annonce qu'il donne à tous ses abonnés nouveaux tout ce qui a paru du roman de Georges Saut : Nanon, dont il poursuit et va terminer la publication, et en même temps l'analyse complète (avec reproduction des principales dépositions) de l'enquête parlementaire sur les événements du 18 mars. — Bureaux : Faubourg Montmartre, 10. — Trois mois, 17 fr.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

AU PETIT SAINT-THOMAS

PARIS 27, 29, 31, 33 et 35, rue du Bac, et 25, rue de l'Université PARIS

SOIERIES UNIES ET FAÇONNÉES. CACHEMIRE FRANÇAIS. CACHEMIRE DE L'INDE, DENTELLES CONFECTIONS POUR DAMES ET POUR ENFANTS. LINGERIE ET FOURRURES, DRAPERIE MERCERIE, PASSEMENTERIE, RUBANS CORBEILLE DE MARIAGE

Les Propriétaires de cette importante Maison ont l'honneur d'informer les Dames de la ville de Cahors et des environs qu'elles trouveront chez le représentant du PETIT SAINT-THOMAS dans cette ville, dont l'adresse est ci-dessous, la collection la plus belle et la plus complète d'échantillons de toutes les NOUVEAUTÉS D'HIVER, ainsi que des OPÉRATIONS CONSIDÉRABLES et EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUSES qu'il ont traitées pour cette saison.

Les prix de vente sont rigoureusement les mêmes qu'à Paris.

REPRÉSENTANT : M. PETIT, boulevard Nord, à Cahors.

ENVOIS FRANCO A PARTIR DE 25 FRANCS

ÉTOFFES DE FANTAISIE, LAINAGES INDIENNE ET JACONS, BLANC DE FIL MOUSSELINES IMPRIMÉES BLANC DE COTON TAPIS, ÉTOFFES POUR MEUBLES BONNETERIE, GANTERIE, CHEMISES CRAVATES ET FOULARDS, LITTERIE TROUSSEAUX & LAYETTES

AVIS AUX DAMES

TEINTURE NOUVELLE

M. Gilis prévient sa nombreuse clientèle, qu'il vient de joindre à ses impressions sur étoffes, le genre Pompadour et plusieurs autres dessins qui n'ont pas encore parus jusqu'à ce jour. Il possède également le genre Soutache veloutés sur diverses couleurs pour jupes.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance auront lieu d'être satisfaites.

LIBRAIRIE CALMETTE, A CAHORS.

LIVRES CLASSIQUES

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1872, 1873.

Ouvrages pour les cours de langue Anglaise, Allemande, etc. Histoire et Géographie, Sciences Mathématiques, Chimiques et Naturelles, Philosophie, Morale, etc.

FOURNITURES DE BUREAU ET DU MATÉRIEL DES CLASSES

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Hernies Prolapsus et maladie de la vessie

Ces désolantes infirmités longtemps réputées incurables, sont depuis plusieurs années déjà, promptement et radicalement guéries par la NEPTUNDE-ROULLÉ (Extrait de plantes marines). Renseignements gratuits, en écrivant à M. ROULLÉ, pharmacien de 1^{re} classe, aux sables d'Olonne (Vendée).

A. BERGON ET C^{ie}

Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors.

Préviennent les pères de famille qui ont des enfants au Lycée, qu'ils se chargent de fournir le costume complet, avec képi, col et gants, à prix réduits SAVOIR : Pour la 1^{re} et 2^e tailles, 70 fr. — Pour la 3^e et 4^e tailles, 60 fr.

MAGASIN DE TEINTURE rue Portail-au-Vent maison Burgallières.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

AVIS IMPORTANT

LA MAISON

JEAN-VINCENT BULLY

Croit nécessaire d'informer le public qu'il existe, venant de Genève, une contrefaçon extérieurement identique à son VINAIGRE DE TOILETTE.

Cette imitation frauduleuse est vendue en France, comme de provenance véritable, par des Placiers et des Colporteurs qui l'offrent, à prix réduit, aux détaillants souvent trop crédules.

Malgré de nombreuses saisies, faites en diverses localités, on n'a pas dû assurément atteindre tous les coupables; aussi les Consommateurs devront-ils se tenir sur leurs gardes ainsi que les marchands eux-mêmes pour ne pas être victimes de cette inqualifiable tromperie, déferée déjà aux tribunaux.

Pour toute sûreté, les débiteurs sont invités à s'adresser directement à la Maison

JEAN-VINCENT BULLY 67, Rue Montorgueil, à Paris.

ENTREPOT

DE TUILES DE RAMPS & DE CHARBONS

MÉLET

Aubergiste, Vastes Écuries et Remises A Cahors, Faubourg St-Georges.

Le Sieur MÉLET, aubergiste, à Cahors, faubourg St-Georges, prévient le Public qu'il vient d'établir un Entrepôt de Tuiles de Ramps de Charbons de toute nature. Il livrera les meilleures qualités à un prix très réduit.

LANDREVIE

Carrossier à Cahors.

M. Landrevie prévient ses nombreux clients qu'il transfère ses ateliers de carrosserie : boulevard Sud, maison Ségol.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

Cahors chez M. Vinet, pharmacien

GRAND SUCCÈS

LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth.

par conséquent d'une action salubre sur la peau.

Elle est adhérente et invisible : aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.